

CNDS 2016

Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

ENVELOPPES SPECIFIQUES au service des priorités

NB: entretien obligatoire avec un conseiller DR-D ou DDCS/PP

Aide à l'emploi	emploi CNDS	36 000 € sur 3 années (non dégressive)
	aide ponctuelle	aide à la consolidation plafonnée à 5 000 euros
	apprentissage	plafonnée à 5 000 euros par an
	emploi citoyens du sport (QPV)	54 000€ sur 4 années
Santé	appel à projets sport santé bien être	cf cahier des charges
Pratique féminine	citoyens du sport (QPV)	cf convention nationale d'obj fédérale en lien avec le plan de féminisation
J'apprends à nager	citoyens du sport (QPV et ZRR)	cf cahier des charges

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions subventionnables listées ci-dessous à destination d'un public cible (femmes, jeunes de moins de 18 ans en territoires carencés, personnes en situation de handicap) et/ou se déroulant sur un territoire carencé : ZRR, QPV

ACTIONS SUBVENTIONNABLES s'inscrivant dans les priorités

Aide à l'accès au club

Incidations à la venue dans le club

Aide directe à l'activité sportive

Acquisition de petit matériel

uniquement achat de matériel favorisant la sécurité des pratiquants

Stages sportifs de perfectionnement et d'entraînement

uniquement à destination des ligues, comités régionaux et départementaux en lien avec les parcours de détection et de formation sportive

Matériel spécifique handi

uniquement pour des achats concertés avec les ligues régionales handisport et sport adapté et/ou en lien avec les labellisations (ex aquitaine)

Création nouvelles activités sportives

Activités péri et extrascolaires

PEDT

prioritairement la forme d'une aide à la création d'emploi.

Pratiques féminines et responsabilités (hors enveloppe spécifique)

Incitation à la pratique

Formation des dirigeantes

Aide à la formation

Administrative (droit, comptabilité, gestion)

prioritairement pour les CROS et CDOS

Juges, arbitres

Animation encadrement (tech-péda)

La formation des salarié(e)s ne relève pas de cette priorité.

formations devant être en relation directe avec le projet associatif de la structure et son développement.

Santé et éthique

Lutte violence et incivilités

Lutte contre toute discrimination

Formation au secourisme

pas de financement de DAE / action uniquement éligible dans le cadre d'organisation de session dans un principe de mutualisation

Développement durable

Action phare

Développement des sports de nature

Valorisation des lieux de pratique

Soutien du mouvement sportif

Autre action du mouvement sportif

action uniquement réservée aux CROS et CDOS